La CGT Pénitentiaire
Contact : cgt.mcsmr@gmail.com - Facebook : La CGT Pénitentiaire - wwww.cgtpenitentiaire.com
M.C. SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Violences, dégradations, la sécurité du personnel une nouvelle fois menacée !

Le dimanche 8 novembre 2026, le quartier d'isolement a été une nouvelle fois le théâtre de violences et de dégradations commises par une personne placée sous-main de justice (PPSMJ), à l'origine de multiples incidents depuis son arrivée à Saint-Martin-de-Ré, le 15 février 2023 : incendies, menaces de mort, dégradations, agressions physiques, détention d'armes, refus de réintégrer et refus de soins.

Incarcéré depuis le 11 novembre 2018 pour tentative de meurtre, cette PPSMJ, placé à l'isolement, totalise **64 comptes rendus d'incident (CRI)** depuis son arrivée sur l'établissement le 15 février 2023.

Son parcours est également marqué par de multiples passages en CDD, avec mises en prévention, ainsi que cinq placements en CPROU, lui permettant d'échapper aux sanctions du quartier disciplinaire.

Aujourd'hui, après avoir détruit l'intégralité de sa cellule au quartier d'isolement (QI) et porté atteinte à l'anonymat de trois personnels pénitentiaires en taguant leur nom sur les murs de sa cellule avec une substance s'apparentant à du sang, cette PPSMJ a été placé par la direction **au cœur même de la détention ordinaire, au sein du quartier « Caserne »**, tout en étant soumis au régime de l'isolement et à une note de gestion stricte :

- Blocage des mouvements et accompagnement lors des consultations à l'US ;
- Gestion équipée de la personne détenue ;
- Ouverture de la cellule par trois agents, accompagnés d'un gradé ;
- Menottage et utilisation d'une chaîne de conduite pour tous les déplacements.

Cette situation est inacceptable !

Il est inconcevable qu'une personne présentant un profil aussi préoccupant, au regard des incidents répétés et des difficultés de prise en charge, soit placée au sein du quartier « Caserne ».

Ce quartier est déjà particulièrement sensible, compte tenu des nombreux incidents survenus ces derniers mois : agressions répétées contre les personnels, découverte de six téléphones, de deux montres connectées et de différents accessoires de connexion le 5 novembre 2026.

Jusqu'où faudra-t-il aller pour que la sécurité des personnels soit enfin prise en compte ?

La sécurité des agents ne peut pas être reléguée au second plan. Les personnels pénitentiaires ne doivent pas subir les conséquences de décisions qui les exposent davantage aux risques.

LA CGT PÉNITENTIAIRE EXIGE :

- **Le transfert immédiat de cette personne détenue en MOS ;**
- **Le positionnement d'une équipe ELSP sur le quartier « Caserne » afin d'assurer l'ensemble des mouvements de cette PPSMJ.**

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS NÉGOCIABLE !

LA CGT PÉNITENTIAIRE RESTERA MOBILISÉE POUR DÉFENDRE LES AGENTS ET EXIGER DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÉCURISÉES !

Le 10 novembre 2026

Le bureau local CGT SMR

DU 03 AU 10 DECEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :
VOTEZ la cgt Pénitentiaire